

DÉLIBÉRATION N°2023-03

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'ARSUD

Le mercredi 8 février 2023 à 11h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD - Josy CHAMBON - Marion COUTRIS –
Michaël DIAN - Adeline DUMON - Bruno GENZANA - Muriel MAYETTE-HOLTZ –
Clémence PARODI - Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD –
Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Chantal EYMEOUD a donné sa procuration à Josy CHAMBON
Richard GALY - a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

ÉTAIENT ABSENTES SANS ÊTRE REPRÉSENTÉES :

Bénédicte LEFEUVRE - Virginie PIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2020-06 du Conseil d'Administration d'Arsud du 20 février 2020 adoptant le changement de dénomination sociale de l'établissement public administratif,

VU la délibération de ce jour adoptant le Compte de Gestion 2022,

VU la délibération de ce jour adoptant le Compte Administratif 2022,

Considérant :

- Les résultats dégagés par le compte administratif 2022 :

SECTION de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 640 199,14
Recettes	5 267 083,78
Résultat de l'exercice	-373 115,36
Excédent antérieur reporté	518 101,60
Excédent cumulé	144 986,24

SECTION d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 368 782,18
Recettes	766 684,00
Résultat de l'exercice	-602 098,18
Excédent antérieur reporté	576 500,82
Excédent cumulé	-25 597,36
Reste à réaliser Inv. Dépenses	3 028 873,22
Reste à réaliser Inv. Recettes	3 054 470,58
Résultat global d'investissement	0,00

Le Président propose au Conseil d'Administration :

L'affectation suivante :

Report à nouveau (002) fonctionnement 144 986,24

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 8 février 2023

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

